

**Esso Raffinage**

SAS au capital de 34 465 960,75 euros  
Avenue du Président Kennedy  
Boîte Postale 1  
76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE  
Téléphone : +33 (0) 2 32 99 21 21

**Bureau d'Enquêtes et d'Analyse sur les  
Risques Industriels**

Inspection générale de l'Environnement  
et du Développement durable

Tour Séquoia 1 place Carpeaux

92055 LA DEFENSE CEDEX

**A l'attention de Mr Laurent OLIVE**

Port Jérôme sur Seine, le 25 mai 2023

Affaire suivie par Mr Fabrice Spanier

V/ Réf. : MTE-BEARI-2023-002

N/ Réf. : 2304FS105

Objet : Réponses aux recommandations de votre rapport cité en référence.

Monsieur,

Pour faire suite à votre courriel du 29 mars 2023 relatif à l'incident industriel survenu le 11 mars 2022 sur notre installation située à Port Jérôme sur Seine, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les éléments de réponse aux recommandations que vous nous avez adressées.

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

E. MIRGONE

Directeur de la Plateforme de Gravenchon

DocuSigned by:

*Edoardo Mirgone*

D7163DB07F594B3...

## Détail des recommandations et des réponses apportées

1. *Compte-tenu de l'âge des câbles électriques et des défaillances rencontrées depuis 3 ans, le BEA-RI recommande à l'exploitant de mettre en place un plan de renforcement de la fiabilité de son réseau électrique en recourant à de la surveillance plus régulière des câbles HT à partir de différentes méthodes de diagnostics (contrôles visuels, mesures d'isolement, mesures de tangente delta et de décharges partielles) et en procédant progressivement lorsque leur état le nécessite à leur remplacement dans le cadre notamment des grands arrêts. Ce plan pourrait être défini en tenant compte des expertises des câbles retirés (déjà réalisées ou celles à venir lors des changements de câbles) qui peuvent permettre d'améliorer la connaissance des mécanismes de dégradation (nature, ampleur, localisation et vitesse d'évolution) et tirer des enseignements sur la nature et les fréquences de surveillance à mettre en place.*

Esso Raffinage se base en tout premier lieu sur la conception des installations pour limiter les conséquences liées aux défaillances des câbles. Les sous-stations qui alimentent les installations dites critiques sont équipées d'un transfert automatique de source suivi d'un redémarrage automatique ou manuel des charges qui permet de limiter drastiquement les conséquences de la défaillance initiale. Sur la base de ce contexte opératoire, une stratégie de maintenance corrective est suffisante pour la plupart des câbles haute tension de la plateforme.

Il est admis que la défaillance de certains câbles principaux occasionne une conséquence dont la portée justifie une stratégie de maintenance prédictive. Cette approche vise à améliorer pour les câbles de distribution critiques notre connaissance des probabilités d'occurrence de leurs défauts tel que le permet l'état de l'art en la matière. Cela passe par exemple par des inspections visuelles, des mesures électriques ou thermographiques.

Cette stratégie récemment développée sera déployée fin 2023 sur le site. Sa mise en œuvre conduira à des actions d'atténuation du risque qui pourront aller jusqu'au remplacement préventif de certains câbles ou au développement de projets de fiabilisation.

2. *Réexaminer les priorités de délestage à la lumière des scénarios de l'étude de dangers dont l'élaboration est postérieure à l'élaboration de la liste de délestage.*

Les priorités de délestage ont été établies sur des critères économiques, en considérant notamment des unités plus difficiles à redémarrer, ou stratégiques pour notre site. Il est entendu que la sécurité de chacune de nos unités est assurée *in fine* y compris en tenant compte de la perte complète d'utilités au sens large (eau de refroidissement, vapeur, air instrumentation, électricité...) et ne dépend pas du délestage. Ainsi, les équipements sont conçus pour tenir compte d'une perte d'utilités, quelle qu'elle soit, et protégés par des moyens adéquats comme des soupapes de sécurité par exemple.

Nous pouvons être amenés à revoir nos matrices de délestage à l'occasion des revues périodiques des scénarios de nos études de dangers, en vérifiant notamment les impacts des décharges de soupapes d'une part, et d'autre part les effets induits par un arrêt d'unité sur une unité voisine, et ce dans le but de réduire au minimum de nombre de scénarios pouvant conduire à ces mouvements de soupapes atmosphériques ou dans le réseau de torche.

3. *Compte-tenu que l'accident a montré la difficulté de rétablir l'alimentation dans un délai inférieur à l'autonomie garantie par le design des salles de contrôle, vérifier si la durée minimale d'alimentation de secours des salles de contrôle s'avère suffisante pour permettre aux opérateurs une gestion pilotée des installations en cas de coupure des énergies.*

**Esso Raffinage se base sur un certain nombre de standards industriels, et sur son propre savoir-faire, pour élaborer la conception de ses installations.**

**Nous avons défini des standards à appliquer lors du dimensionnement de nos équipements.**

**C'est le cas bien sûr pour le dimensionnement des batteries de secours qui se base sur une heure d'autonomie afin de permettre aux opérateurs d'établir le diagnostic de la panne et de prendre en conséquence les mesures adaptées à la mise en arrêt de l'unité de façon pilotée et sereine, et ce en appliquant les procédures dédiées en fonction de la panne identifiée (fermeture de vannes spécifiques, arrêt d'alimentation, etc...). Cette autonomie d'une heure n'a aucunement pour but de rétablir dans ce délai le réseau électrique, et est considérée suffisante pour répondre au besoin tel que mentionné ci-dessus.**

4. *Améliorer la rapidité d'exécution des prélèvements d'air au moyen des canisters pour faire en sorte que la prise d'échantillons ait lieu concomitamment au rejet accidentel.*

**La mise en œuvre des prélèvements d'air fait désormais partie intégrante de nos manuels de réponse à l'urgence (fiches réflexe utilisées en cas de POI) qui définissent clairement la procédure de mise à disposition des canisters ou des tubes réactifs en cas d'émissions accidentelles de substances odorantes – toxiques.**

**Ainsi, en fonction de l'analyse de la situation lors du POI, les canisters / tubes réactifs sont disposés rapidement dans les lieux déterminés en fonction des conditions météo et de la cartographie PPI, par les pompiers professionnels Esso Raffinage sur le site, et par le SDIS hors du site, l'objectif étant de pouvoir disposer d'échantillons d'air prélevés au moment opportun.**

**Un POI a eu lieu le 20 décembre 2022. Cette nouvelle procédure a pu être testée à cette occasion et a démontré son efficacité et le réel progrès en la matière. Cela a notamment été relevé par la visite d'inspection de la DREAL à la suite de cet incident, le 13 janvier 2023.**